



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Valence, le 8 juin 2020

RELANCE DE L'ACTIVITE DANS LE SECTEUR DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS (BTP)

Après l'arrêt de l'activité des entreprises du secteur du BTP, la reprise est aujourd'hui en bonne voie.

Très tôt, dès avril, l'État, les collectivités locales de la Drôme, les grands donneurs d'ordre et les bailleurs sociaux se sont mobilisés pour organiser la reprise de l'activité, dans le respect des gestes barrières et consignes issus du guide national de l'OPPBTP.

L'activité administrative s'est poursuivie également pour éviter un effet « trou d'air » : instruction des autorisations d'urbanisme, examen des dossiers d'accessibilité et de sécurité, reprise des enquêtes publiques dès le 1^{er} juin, poursuite des démarches d'appels d'offre et marchés publics par les collectivités locales et bailleurs sociaux.

Il subsiste toutefois quelques difficultés liées aux chantiers complexes (co-activité) et la problématique des surcoûts engendrés par les mesures sanitaires COVID-19. Les collectivités locales sont invitées à examiner, dans la négociation avec les entreprises du BTP, la façon de réduire, ou de prendre en charge, les surcoûts liés au COVID19.

Plusieurs pistes de travail sont possibles : la suspension temporaire ou exonération de la redevance d'occupation du domaine public par les chantiers du BTP, les avenants aux marchés passés pour prise en compte des surcoûts, l'abondement du fonds de solidarité créé par l'État pour accompagner les entreprises fragilisées par la crise sanitaire.

Les services de l'État restent mobilisés pour appuyer les collectivités locales, les bailleurs sociaux, et les entreprises de BTP dans les difficultés qui pourraient encore subsister à la pleine reprise de l'activité.

**Cabinet du Préfet
Service Départemental de la
Communication Interministérielle**

Tél : 06 77 18 96 78
Mél : pref-communication@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr



@Prefet26



Préfet de la Drôme